



Préavis départ maison de retraite

Par **pascal2552**, le **16/11/2014** à **17:11**

Mes parents étaient dans une maison de retraite. A la suite du décès de mon père, ma mère a réintégré son domicile. La maison de retraite lui demande un mois de préavis. Dans le contrat, une clause prévoit le décès d'un résident (mois courant dû), ou le départ volontaire d'un résident (un mois de préavis), mais il n'y a pas de clauses pour le conjoint d'un résident qui viendrait à décéder:rn"[s]en cas de décès du résident[/s]. (...) le mois en cours est dû dans son intégralité, déduction faite d'une somme de 8 euros par jour de la date du décès à la fin du mois". rn"[s]résiliation à l'initiative du résident[/s]. La décision doit être notifiée au directeur de l'établissement de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 30 jours avant la date prévue pour le départ"rnEst-il normal que ma mère paye un mois de séjour à la suite du décès de mon père?rnmerci pour votre aide

Par **moisse**, le **16/11/2014** à **19:25**

Bonsoir,rnVotre mère n'est pas conjointe d'un résident, mais résidente elle-même.rnDès lors les conditions contractuelles sont d'application.rnSauf si la rupture des relations contractuelles est survenue à l'initiative de la maison de retraite.